



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

COMPTE-RENDU

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion en date du 08 avril 2022 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté.

COMMISSION DU PERSONNEL - Le Conseil Municipal nomme M. Patrick NOLIN, adjoint référent au sein de cette commission.

PUBLICITES DES ACTES - Le Conseil Municipal décide d'effectuer, comme auparavant, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par affichage à l'accueil de la mairie, à compter du 1^{er} juillet 2022.

FINANCES - Il accorde une subvention aux associations locales et organismes divers pour un montant total de 3 525 € au titre de l'année 2022 à savoir : Ensemble & Solidaires UNRPA de Nargis, 750 € ; Comité des Fêtes et des Loisirs de Nargis, 1 300 € ; Jour de Fête, 500 € ; Art et de Cœur, 500 € ; Nargis, Paysage Agriculture Tourisme, 100 € ; Donneurs de Voix, 35 € ; l'AFSEP, (sclérose en plaques) 30 € ; Souvenir Français Comité de Montargis, 100 € ; le Téléthon, 110 € ; Ligue contre le Cancer 50 € et l'ONAC 50 €. Il participe au fonctionnement de la structure Multi Accueil de Ferrières à raison de 2.65 €/heure par enfant domicilié à Nargis, dans la limite maximum de 20 heures par mois et par enfant.

DIVERS - Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de la salle polyvalente. Il adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Service des Eaux de Nargis pour l'année 2021. Le Maire rappelle que le dossier PLUI est consultable en mairie jusqu'au 27 juillet. Il est informé du suivi des dossiers en cours concernant la vidéoprotection et de l'étude du diagnostic de l'éclairage public. Il décide qu'un audit informatique proposé par la commission nouvelles technologies soit effectué très rapidement. Il évoque le bilan des dernières manifestations et des prochaines festivités qui se dérouleront à Nargis telles que : la Péniche Adélaïde ; l'expo photos avec la présence de « Véronique M Broderie et Création », le concert par les élèves du Conservatoire de Montargis à l'église organisés par l'association d'Art et de Cœur ; le concert Gospel à l'église ; la Fête Nationale ; le spectacle « Les Impromptus de Molière » présenté par le Théâtre des Vallées.

L'assemblée délibérante prend connaissance d'une décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal concernant l'encaissement de l'indemnité de sinistre suite à la détérioration de la porte du wc public d'un montant de 1 140, 14 €.

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 23 h 35.

NARGIS, le 28 juin 2022